

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

---

### 1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

En acceptant une commande d'Armines, le fournisseur accepte sans réserve, du même fait, les présentes conditions générales d'achat. Il renonce à se prévaloir, ni maintenant, ni plus tard, de tout document contredisant l'une quelconque des clauses de ces conditions.

### 2. COMMANDES

Nul ne saurait en aucun cas se prévaloir d'un accord tacite de notre part. Seuls engagent Armines les documents signés par une personne habilitée, revêtus de notre cachet commercial et faisant référence aux présentes conditions générales d'achat.

### 3. CONDITIONS DE REGLEMENT

Toutes les factures en 2 exemplaires de nos fournisseurs sont payables à 60 jours date de facture par chèque ou virement sur présentation d'un R.I.B.

### 4. ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE

Une commande passée à l'aide d'une commande d'achat sur le papier à en-tête Armines ne deviendra définitive que lorsqu'Armines aura reçu en retour l'accusé de réception de commande qui y est joint, sans aucune modification ni rature, daté et revêtu de la signature d'une personne habilitée et du cachet commercial du fournisseur.

Il appartient au fournisseur d'obtenir, en temps utile, les renseignements qui lui seraient nécessaires pour la bonne exécution de la commande.

Tout autre document qui serait joint à ces accusés de réception de commande sera réputé nul et non écrit.

### 5. DELAIS DE LIVRAISON

La date de livraison indiquée par les commandes d'Armines quelle que soit leur forme, est de rigueur. Elle est celle de la livraison au lieu indiqué par la commande d'achat.

Le fournisseur reconnaît être réputé en demeure de livrer du seul fait de l'échéance de ce délai sans aucune autre formalité.

Armines se réserve, en cas de non-respect de cette date, le droit d'annuler la commande en cause, sans que cette résolution ait à être prononcée en justice et ce sans préjudice des dommages et intérêts qu'Armines pourrait être amenée à réclamer au fournisseur en compensation du préjudice qu'Armines ait subi du fait de sa défaillance.

Armines se réserve, en outre, dans ce même cas, le droit de s'adresser à qui bon lui semble pour obtenir les fournitures faisant l'objet de la commande d'achat concernée. Dans ce cas, la différence entre ce qu'Armines paiera à ce nouveau fournisseur et ce qu'Armines aurait dû payer en exécution de la commande en cause, ainsi que les frais entraînés par ce nouvel achat, seront à la charge du fournisseur défaillant.

### 6. GARANTIES

Outre la stricte conformité aux termes de la commande d'achat, aux lois et règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur ainsi qu'au droit commun ou en ce qui concerne les défauts et vices cachés, le fournisseur garantit un bon fonctionnement de ce qu'il livre à Armines pendant un an.

Les conditions particulière à chaque commande d'achat détaillent et améliorent éventuellement cette garantie.

Le fournisseur garantit Armines sans aucune réserve de toutes éviction ou charges prétendues su ce qu'il livre à Armines. En particulier, il garantit Armines contre toute action d'un tiers en contrefaçon. Il prend en charge et fait son affaire de tous frais, indemnités et dommages et intérêts qui pourraient résulter d'une telle action.

## 7. TRANSPORT

Les produits faisant l'objet de commandes d'achat d'Armines voyagent aux frais, risques et périls du fournisseur.

## 8. LIVRAISON

Le fournisseur doit prévenir son service livraison et ses transporteurs que, sauf accord préalable, Armines n'acceptera aucune livraison en dehors des jours et heures d'ouvertures habituelles.

Toutes livraison doit être accompagnée obligatoirement du bon de livraison ci-joint et d'un document à en-tête du fournisseur, daté, portant la référence de la commande d'Armines et indiquant, outre le détail des produits livrés, le repère des colis les contenant, leur poids net et brut, le mode de transport, la date d'expédition, le numéro de wagon ou d'immatriculation du véhicule, et s'il s'agit d'une livraison totale, partielle ou soldant la commande.

Un double de ce document doit être adressé par courrier séparé, en même temps que l'expédition, à l'émetteur de la commande d'achat.

## 9. RECEPTION

La réception définitive, qui entraîne l'acceptation de la livraison et l'obligation d'Armines de payer le fournisseur, a toujours lieu dans les locaux d'Armines, même si l'enlèvement a été fait par les soins d'Armines. Cette réception n'est tenue en rien par toute réception ou décharge provisoire qui aurait été faite au préalable. Le cas échéant, les conditions particulières à chaque commande fixent les conditions de cette réception définitive

Tout produit refusé par Armines est retourné au fournisseur, à ses frais, risques et périls. Celui-ci est, en outre, tenu de remplacer à ses frais, sur la demande d'Armines tout produit refusé.

## 10. TRANSFERT DE PROPRIETE

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières d'une commande d'achat, le transfert de propriété s'effectue à la réception reconnue bonne. Armines récuse de toute façon toute clause de réserve de propriété qu'Armines n'aurait pas expressément acceptée.

## 11. EXCLUSIONS

Les commandes d'Armines ne sont soumises à aucune autre obligation que celles de droit et celles qu'elles acceptent expressément. En particulier, elles ne reconnaissent aucune clause dite d'usage ou d'us et coutumes si elles ne stipulent pas expressément son acceptation.

## 12. FORCE MAJEURE

Pour qu'Armines accepte de considérer l'allégation de la force majeure par le fournisseur pour justifier une inexécution ou un retard d'exécution, il aura fallu que ledit fournisseur prévienne Armines, par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la constatation par lui de l'irruption de l'événement de force majeure. Etre prévenue n'engage Armines en rien quant à l'acceptation d'Armines ou à la contestation d'Armines des allégations du fournisseur.

### 13. RESILIATION

En plus de ce qui est prévu en cas de non-respect du délai par la clause 5 ci-dessus, toute commande d'achat passée par Armines sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution de tout ou partie des obligations du fournisseur. Cette résiliation prendra effet sans autre forme de procès après sommation de la part d'Armines par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet au bout de dix jours.

Armines se réserve également dans ce cas, le droit de prendre les mêmes dispositions que celles prévues par la clause 5 ci-dessus.

### 14. DROIT APPLICABLE

Toutes les commandes d'Armines sont régies par les dispositions du droit français.

### 15. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour tout litige survenant au sujet de l'exécution de nos commandes d'achat, il est expressément convenu que le tribunal compétent sera celui dont la juridiction s'exerce sur la localité où est situé le siège social d'Armines.